



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

**CONCOURS INTERNE POUR L'ACCÈS AUX GRADES
DE MAJOR ET DE CHEF DE SERVICE DE CLASSE NORMALE
(catégorie B)**

CONCOURS 2021

RÉPONSES À 3 À 5 QUESTIONS

SPÉCIALITÉS :

**« SÉCURITÉ CIVILE »
ET
« SÉCURITÉ PUBLIQUE »**

Durée : 3h00

Coefficient : 2

⚠ A lire attentivement avant de traiter le sujet ⚠

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre prénom, ni votre nom ou nom fictif, ni signature, ni initiale ou paraphe.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Les feuilles de brouillons ne seront pas prises en compte.
- Les feuilles de suite seront agrafées à votre feuille de composition par le surveillant chargé de relever votre copie.
- Tous les candidats doivent remettre une copie, même blanche. Dans cette hypothèse, ils signent leur copie en indiquant « copie blanche ».

Ce document comprend un sujet de 2 pages.
S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

CONCOURS POUR L'ACCÈS AUX GRADES
DE MAJOR ET DE CHEF DE SERVICE DE CLASSE NORMALE (catégorie B)

Spécialités *sécurité civile et sécurité publique*

SESSION 2021

Réponses à trois (03) à cinq (05) questions sur des sujets relatifs aux problèmes économiques, sociaux et culturels du monde contemporain, permettant d'apprécier la culture et la connaissance générale des candidats

Durée : 3h00
Coefficient : 2

CORRIGES

QUESTION N°1 :

La sécurité est-elle l'affaire de tous ?

Interrogé sur la sécurité, Emmanuel Macron a estimé lors d'un déplacement dans le Lot le 5 juin 2021 que la société était de plus en plus violente et que l'on vivrait dans le pays dans un "sentiment d'insécurité".

Sécurité et liberté.

Au lendemain des attentats, François Hollande a endossé les responsabilités du chef de guerre, en proclamant que la France devait se défendre contre une «armée djihadiste», en dénonçant les «actes de guerre» commis à Paris, en remettant au goût du jour une loi sur l'état d'urgence qui date de la guerre d'Algérie. Le président de la République a donné le ton: « la France », a-t-il déclaré, luttera avec une « détermination froide » contre ses «ennemis». Si cette posture martiale est massivement plébiscitée par les Français que ce soit par peur ou par colère, elle l'est également parce que ces mesures semblent s'adresser aux terroristes venus de l'étranger.

Pourtant, le doute s'instille peu à peu dans les esprits. Car l'état d'urgence suspend nombre de libertés publiques comme le principe de sûreté, avec les perquisitions administratives de jour comme de nuit sans l'accord du juge; la

liberté de circulation, avec le couvre-feu et les assignations à résidence; la liberté d'association, avec la dissolution des groupements.

Henri Leclerc, le président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, va même jusqu'à résumer « L'état d'urgence... » comme « ... la suspension de l'autorité judiciaire ». Dès lors il est légitime de se poser la question si notre pays doit choisir entre Sécurité ou libertés publiques ? Ainsi pour protéger la démocratie, la France doit-elle abandonner les valeurs qui la fondent ?

Faut-il toujours plus de sécurité ?

Dans notre quotidien, le terme de sécurité est devenu récurrent, obsédant. Les usages du mot se sont démultipliés. On parle de « sécurité alimentaire », de « sécurité affective », de « sécurité énergétique », de « sécurité informatique », de « sécurité humaine » ... On veut que l'ensemble de la vie et des processus vitaux soient sécurisés.

Dans les sagesses hellénistiques et romaines (stoïcisme, épicurisme, scepticisme), la sécurité est prise dans un sens purement subjectif : c'est un état mental qui ressemble à ce que l'on appellerait aujourd'hui la sérénité.

Aujourd'hui la « sécurité », se traduit par l'absence de dangers au lieu d'une tranquillité d'esprit dans un monde dangereux. Ce n'est plus un idéal de sagesse permettant une tranquillité d'âme que les grandes secousses du monde ne peuvent ébranler. On associe trop fréquemment la sécurité au besoin d'être protégé plutôt qu'au fait d'être soi-même, de construire une forteresse intérieure qui fait que l'on reste serein malgré les dangers. Ce sont les principales raisons qui nous font ressentir un besoin croissant de sécurité. Mais faut-il toujours plus de sécurité ? Et si oui, à quel prix doit-on en arriver là ?

“La sécurité est la première obligation d'un Etat.”. L'État est-il le seul acteur de la sécurité ?

Le monde en général et la France en particulier sont rentrés dans une nouvelle ère : celle de l'omniprésence de la menace terroriste. Ce changement de paradigme impose à chacun une implication forte de sa part. État, maires, citoyens, la sécurité des Français n'est pas ou plus l'affaire d'un seul acteur, mais elle repose sur la prise de conscience de tous.

Peut-on donc toujours penser que si “La sécurité est la première obligation d'un Etat.”, est-il le seul acteur de la sécurité ? Dans quel cadre ce dernier serait-il le seul représentant ou garant de cette sécurité ?

La sécurité est-elle toujours l'affaire de tous ?

Les pirates informatiques agissent soit pour des raisons idéologiques, soit le plus souvent par appât du gain. « Si on reste à un niveau national, on va être limité », expliquait Guillaume Poupard, patron de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), « Quand bien même on arriverait à super-sécuriser la France, si on laisse se développer des foyers de contagion, des zones de non-droit à nos frontières, on sent très bien que ça va nous porter malheur très rapidement », a-t-il insisté.

Ses propos traduisaient bien que si la France a mis en place des règles précises pour ses « organismes d'intérêt vital », indispensables au bon fonctionnement du pays, des règles que les autres entreprises sont invitées à suivre volontairement, certains pays européens n'ont pas encore créé de structure pour coordonner la lutte contre les hackers. L'objectif étant d'adhérer à une démarche la plus uniforme possible au niveau européen, tout en conservant une souveraineté nationale. Plus généralement, Guillaume Poupard estime que la lutte contre les pirates doit concerner tout le monde, et pas seulement les spécialistes.

Fait-on toujours face à plus d'insécurité ?

Depuis 2006, les Français se déclarent de moins en moins victimes d'actes de délinquance. Mais ils se sentent, de plus en plus, en insécurité. Ce paradoxe est au cœur du dernier rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) de 2016 sur une étude menée en 2015.

17% des Français font part de leur sentiment d'insécurité, un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes et lié à l'explosion des cambriolages, du chômage et bien évidemment aux retours d'actes terroristes sur notre territoire. La question qui se pose alors est de savoir si nous faisons toujours davantage face à plus d'insécurité ? Quel paradoxe peut animer la baisse de certains actes de délinquance ou d'embellissement sociétal (amélioration des problèmes de santé, diminution de la pauvreté) et le fait que l'on se sente de moins en moins en sécurité ?

La politique sécuritaire.

Les programmes de sécurité des principaux candidats à la présidentielle seront/ont été pendant la campagne présidentielle l'un des enjeux majeurs. Remise sur pied de la « police de proximité », armement de la police municipale,

expulsion des fichés S de nationalité étrangère et tous les délinquants et criminels qui ont un titre de séjour, combattre le terrorisme à la racine au Proche et Moyen-Orient, donner plus de moyens pour la justice, appliquer réellement les peines de prison ferme et créer plus de places dans nos prisons, moderniser nos armées ou redéfinir la défense européenne...tous les domaines ont été abordés sans restrictions par les différents candidats. Mais au final, comment peut-on définir une politique de sécurité ? Que doit contenir une véritable politique sécuritaire ? Ces mesures mettraient-elles notre nation ou la République en danger ?

Le sentiment d'insécurité.

La culture moderne voit se développer la « peur d'être agressé » ou la préoccupation devant la « montée du crime ». Elle se traduit par une exigence de sévérité à l'égard des délinquants. Si le développement de cette peur du crime est commun à la plupart des pays développés depuis les années 80, les formes de ce sentiment varient.

Le sentiment d'insécurité en France, comme en Europe, touche tous ceux qui se trouvent menacés par la modernité de ces nouveaux dangers, qui sont vulnérables dans un monde ouvert. La demande de protection qu'elle soit sociale ou physique prend la forme d'une véritable exigence.

Devant cette complexité et les diverses formes de ce sentiment, comment peut-on définir le sentiment d'insécurité ? Quelles sont ces causes, peut-on l'expliquer et est-il possible de le surmonter ?

Sujet 8. Les États sont-ils toujours garants de la sécurité internationale ?

Depuis, la fin de la guerre froide et face aux nouveaux défis auxquels doivent faire face la communauté internationale, la réforme de l'O.N.U. est aussi au cœur des discussions. En effet, des voix s'élèvent pour demander une réforme profonde de son conseil de sécurité en élargissant le droit de veto dont dispose certains pays et de permettre à l'Afrique de disposer d'un siège de membre permanent. Pour ce faire, cette réforme doit passer par la mondialisation du système de sécurité qui reposerait sur le fait que l'O.N.U., à elle seule, ne peut pas gérer la sécurité internationale. En effet, les N.U., seul cadre multilatéral et universel pour la sécurité internationale, ne peuvent pas tout faire sans pour autant faire appel aux autres États.

Cependant le système de sécurité mondiale repose non seulement sur l'O.N.U. et ses États, mais aussi sur les organisations de défense régionale comme l'O.T.A.N. et les N.U. doivent se confronter de plus en plus à divers obstacles afin d'adapter tous ses moyens à la réalisation d'une nouvelle culture de la paix.

Peut-on dès lors affirmer que les Etats soient toujours garant de la sécurité internationale ?

QUESTION N° 2:

Peut-on admettre des limites à la liberté ?

La première raison de cette obligation réside dans son affirmation solennelle par un texte de valeur constitutionnelle. L'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 dispose en effet : "La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits".

Mais cette obligation s'explique plus simplement encore par un argument logique. En effet, une liberté sans bornes ne peut aboutir qu'à l'anarchie et à la loi du plus fort. Si la liberté de chacun est sans limite, une personne ne tardera pas, au nom de sa propre liberté, à empiéter sur celle des autres. Pour chaque liberté fondamentale, le législateur précise quelles en sont les limites, de manière à ménager les droits de chaque citoyen.

La liberté d'expression peut constituer un exemple. Chacun, en démocratie, est bien évidemment libre d'exprimer sa pensée. Néanmoins, si son expression prend, par exemple, la forme de propos à caractère diffamatoire et raciste, la liberté de l'auteur de ces insultes trouve sa limite dans le respect de la dignité d'autrui et le droit pénal vient sanctionner ces excès.

Introduction

Nous vivons au sein d'une société où les Hommes sont aujourd'hui considérés comme libres et égaux et dans un Monde où la volonté des peuples à disposer d'eux-mêmes, est reconnue (principe fondamental de l'ONU). Les individus ont ainsi la possibilité de se déplacer librement, d'exprimer leurs opinions ou d'élire leur propre gouvernement. Malgré le fait que cette notion de liberté soit logiquement liée à celle du bonheur, nous pouvons être amené à nous poser les questions suivantes :

Notre liberté dit-elle nécessairement entrevoir des limites ? L'absence de lois et de contraintes n'aurait-elle pas tendance non seulement à nuire à notre bonheur mais également à celui des autres ? Être libre, est-ce faire ce que l'on veut ?

Avant de débiter dans notre réflexion, prenons le temps de définir la notion de liberté : La liberté est la faculté d'agir selon sa volonté en fonction des moyens dont on dispose sans être entravé par le pouvoir d'autrui. Elle est donc la capacité à se déterminer soi-même à des choix qui dépendent de nous. Au sens physique, la liberté exprime l'absence de contraintes alors qu'elle désigne au sens politique d'abord l'indépendance à l'égard de tout pouvoir. En revanche, la liberté morale suppose la responsabilité de ses actes et la possibilité de choisir entre le bien et le mal. La liberté concerne donc globalement tout ce qui s'oppose à la nécessité.

Première partie

Dans le but de répondre à nos différentes problématiques, nous opterons pour un plan classique, c'est-à-dire dialectique. Nous méditerons pour commencer sur les raisons qui nous poussent à penser qu'il est essentiel d'imposer des limites à notre liberté puis nous aborderons le fait selon lequel des limites ne sont pas indispensables puisque l'Homme est condamné à être libre.

Sartre écrit au sein d'un de ses ouvrages : « Je ne puis prendre ma liberté pour but que si je prends également celle des autres pour objectif ». Cette condition exprime l'importance d'une liberté individuelle régie par un certain nombre de lois en faveur de la collectivité. Un Homme avec une entière liberté aurait donc tendance à nuire à la société puisqu'il pourrait exercer un pouvoir absolu sur bon lui semble sans se soucier d'autrui. Nous devons par conséquent nous soumettre à une législation bâtie à partir des droits de l'Homme et avons le devoir de respecter les droits des autres. Ces droits créent donc des obligations, qui loin de limiter les libertés, les garantissent au contraire.

Nous devons en outre nous sensibiliser et nous assigner au respect des devoirs concernant la morale en nous efforçant pour cela de différencier le bien du mal. Si Rousseau écrit : « L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté », c'est bien parce que cet ensemble de règles a été instauré pour rendre non seulement l'Homme libre mais pour le conduire également vers le bonheur, c'est-à-dire vers un état durable de satisfaction et de plénitude. L'individu doit donc faire preuve de morale et de devoirs envers les droits de ses voisins.

Deuxième partie

En outre, il serait particulièrement intéressant que nous nous interroguions sur l'idée que l'Homme ne doit pas être assujéti d'un trop grand nombre d'objectifs et qu'il lui est tout autant bénéfique qu'il se fixe lui-même des

limites, en usant pour cela de sa raison. En ce qui me concerne, je suis très séduit par la manière avec laquelle Schopenhauer conçoit le bonheur : « Pour ne pas devenir très malheureux, le moyen le plus certain est de ne pas demander à être très heureux ». L'individu doit ainsi allier ses actes à la raison pour se fixer des limites afin de ne pas nuire à son bonheur. Il doit donc toujours garder à l'esprit qu'il est incessamment contraint aux conditions de son existence et qu'il doit ainsi adapter ses désirs pour pas convoiter l'impossible ou l'inatteignable.

Ainsi ces arguments plaident en faveur du fait qu'il est essentiel que des limites régissent notre liberté au quotidien, sous peine de nuire non seulement à notre bonheur mais à celui des autres. Pour autant, notre liberté doit-elle nécessairement entrevoir des limites supplémentaires sachant que nous n'avons jamais été, et cela dès notre naissance, entièrement libre ?

Dans son ouvrage sur l'Éthique, Spinoza expliquait : « Nous nous pensons libre par le simple fait que nous avons conscience de nos actions mais sommes ignorant des causes par lesquelles nous sommes déterminées ». Nous n'aurions donc finalement plus totalement conscience de ce pourquoi nous agissons et ne sommes ainsi plus tellement libre dans nos décisions et nos choix.

Pour autant, selon Sartre, « l'Homme est condamné à être libre » et fait exception à la nature en échappant à tout déterminisme. Il n'est donc pas en soi une nature mais une espèce possédant une sorte de liberté radicale et absolue. Il choisit totalement son existence et en est pleinement responsable. Le monde dans lequel nous vivons n'est en outre pas réductible à des lois prévisibles ce qui nous laisse songer qu'il subsiste un indéterminisme fondamental dans la nature.

Nous ajouterons aussi qu'au sein du monde dans lequel nous cohabitons, aucune réelle liberté ne persistera, et cela en raison du modèle adopté : le capitalisme. En effet, que pourrait être la liberté de la pauvre face à celle du riche ? Marx prenait l'image « d'un renard libre dans un poulailler libre ». Garantir la liberté de tous c'est donc la rendre possible pour chacun. Dans le cas contraire, nous ne pourrions que l'assimiler à un principe sans contenu réel. Évidemment, nous n'atteindrons jamais totalement l'égalité, la question n'est donc plus de fixer des lois pour tous, mais de les adapter sur l'équité des rapports dans le but d'aider au maximum ceux qui le nécessite.

Nous avons donc mené une réflexion sur la liberté et sur les limites qu'il était nécessaire de nous fixer. Les différents arguments consentis nous ont permis d'aboutir aux conclusions suivantes : les lois et les devoirs sont essentiels

dans une société afin de garantir la liberté individuelle mais également collective. L'individu doit en outre agir avec moralité en usant de sa raison pour ne pas nuire à son bonheur et à celui d'autrui. L'Homme ne pourra en outre être totalement libre (Spinoza) bien qu'il soit pourtant condamné à l'être (Sartre). La seule chose qui puisse maintenant influencer sur l'égalité se situe au sein de notre modèle et dans les mains de ceux que nous élisons pour diriger notre Monde. Et sur le plan économique, il y a encore bien des progrès à faire selon Marx...

Autre plan possible

Philosophie :

La liberté connaît-elle des limites ?

I. Comment définir sa liberté ?

II. La société inhibe-t-elle notre liberté ?

III. Naît-on libre ou devenons-nous libre ?

Définitions

Liberté :

Sens n°1 : Libre arbitre. Pouvoir choisir ce qui explique et justifie les termes d'un jugement, d'une décision, d'une action, d'une conduite.

Sens n°2 : Celui qui agit sans être contraint par une force extérieure.

Connaître :

Sens n°1 : Avoir une notion de, être informé de...

Sens n°2 : Avoir la pratique de, de l'expérience dans un domaine

Limites :

La limite est ce qui pose les bornes physiques, légales ou morales que quelque chose ne doit pas dépasser. Limiter c'est donc borner ce qui sans ces bornes irait trop loin. C'est donc pourquoi limiter c'est normaliser, s'opposer au débordement et surtout contraindre.

I. Comment définir sa liberté ?

a) La liberté individuelle dicte notre conduite

=> Pouvoir ce que l'on veut (volonté)

On appelle ça la « liberté d'indifférence » c'est-à-dire le pouvoir qu'à l'homme de prendre des décisions, de faire ou ne pas faire ce qu'il veut sans que rien ne l'y pousse à agir.

La volonté = l'expression de la liberté soit l'expression de pouvoir choisir par soi-même sans y être contraint par une force extérieure.

=> Conscience dirige les stratégies pour obtenir le désir (désir et liberté)

La conscience a un rôle dans la liberté, c'est elle qui se demande si la situation dans laquelle elle est, lui satisfasse ou non. On peut dire que la conscience est liberté puisqu'elle est toujours responsable de la façon dont on réagit aux situations rencontrées. De plus, la conscience permet de se justifier sur l'usage de sa liberté et sur le comportement de ses actes.

=> Liberté de penser => agir

La liberté de penser c'est consentir ou non à une idée. Aucune personne peut nous forcer à suivre ou non une idée, ni même pouvoir deviner qu'elle est notre pensée. Notons que l'on peut manipuler/influencer en changeant les idées de quelqu'un mais jamais prendre la décision de choisir qu'elle idée suivre. Il faut savoir que la raison nous oblige parfois de suivre ou non une idée ce qui pourrait être une barrière à sa liberté.

b) La liberté individuelle ne peut exister sans la liberté collective

=> Notre liberté à l'égard d'autrui (blessant)

Autrui est présent dans la vie de tous les jours. On rencontre des désavantages à savoir que l'on est constamment observé et jugé par les autres. On ne peut pas contrôler les pensées d'autrui, donc forcément tout acte aura un impact sur sa pensée. Ce phénomène d'être observé par quelqu'un d'autre engendre des sentiments gênant (ex : honte), ainsi autrui serait nuisible à notre liberté. Le regard de l'autre est un poison, avoir honte de ce regard entrave notre liberté.

=> Respecter une position sociale

L'homme définit une place dans la société pour pouvoir tenir le respect envers autrui. C'est une liberté fictive puisque respecter les règles imposées par la société permet de vivre sainement ensemble. Vivre en collectivité implique d'accepter des contraintes à la liberté pour pouvoir vivre sans problèmes vis à vis d'autrui.

=> Démocratie => Respecter des lois => Aucun excès de liberté

La démocratie pose un problème dans la société. Dans la vie, ou on obéit aux lois ou on est sanctionné, or la démocratie tenue par le peuple tend toujours à enfreindre les règles pour obtenir plus de liberté. La démocratie par le peuple

et pour le peuple nécessite d'ériger des lois dont le peuple accepte l'égalité et la réciprocité du maintien de ces règles.

c) Etre conscient de sa liberté

=> Inconscient et liberté

On imagine qu'être totalement libre c'est ne plus se maîtriser. Inconscience serait l'outil de liberté. Freud explique que « le moi n'est pas maître dans sa propre maison » car toutes actions ont des causes par rapport à l'idée de liberté. Donc la liberté se résume par être guidé par la seule nécessité de sa nature, ici l'inconscience. Mais si on considère que l'inconscience existe, alors il fait partie de nous et donc c'est un barrage à la liberté. On dit par exemple à un patient troublé de vaincre son passé généré par l'inconscience pour qu'il se libère et guérisse. L'inconscience est donc un frein à la liberté.

=> « Connaîs toi, toi-même » (Socrate) conscience de notre état

Accepter d'être ignorant donc prisonnier de la vérité ?

Il faut s'interroger sur son savoir. Etre libre c'est connaître la vérité. Si l'on a conscience de soi on combat notre ignorance en affichant l'existence de la vérité.

=> Conscience du choix (jugement moral)

Lorsqu'on se retrouve devant un choix, on est conscient de la situation, on ressent un sentiment d'existence sans lequel le choix ne sera pas posé à nous. Lors de ce choix, on imagine alors l'avenir de la prise de décision et les réactions qu'elle va engendrer. Ce qui nous montre que l'on est prisonnier d'un raisonnement logique. Etre conscient de choisir ne signifie donc pas être libre dans ce cas-là. Ainsi le sentiment d'être à l'origine de ses actes n'est pas un argument suffisant à affirmer que l'on est libre.

II. La société inhibe-t-elle notre liberté ?

a) La politique humaine entrave notre liberté individuelle

=> Transgresser une loi = conséquences

Les lois sont à l'origine nécessaires pour ne pas poser de problèmes aux relations entre hommes. Les lois font l'objet de règles générales de vie sociale et sont source de la volonté du peuple. Ainsi la loi est le travail en commun du peuple pour garantir qu'autrui ne détruise pas notre bien-être pour satisfaire ses envies. « La liberté de chacun s'arrête là où celle d'autrui commence »

DDHC.

=> Liberté rapproche état naturel # état de société = soumission

Les hommes ont des libertés naturelles sans contraintes. La société instaure des lois qui viennent restreindre ces libertés pour obtenir l'égalité des membres. La loi garantit une liberté commune en échange d'exercer sa propre nature. L'homme se sent donc libre puisqu'il ne s'expose pas à aucun danger à partir du moment où il obéit à la loi. La liberté naturelle est donc prisonnière par la loi puisqu'elle est destructrice pour autrui. Seule la liberté politique conçue par la volonté générale permet aux citoyens de se sentir libre.

La liberté d'expression est une liberté reconnue par la société. Cela permet de s'exprimer sans craindre d'être persécuté par Autrui. Seulement même cette liberté a des limites. Les limites naturelles comme les limites psychologiques telles que l'autocensure où l'on s'empêche de dire (consciemment ou non) tout ce que l'on pense car après on se confronte aux limites juridiques qui nous empêche par exemple d'insulter librement une personne. Porter atteinte à l'honneur d'autrui est un crime car elle peut avoir des conséquences nuisibles sur lui.

b) La législation au service de la liberté collective

=> Liberté = danger => Loi = sécurité

En résumé, la loi interdit de causer du tort à autrui mais la loi est à double sens donc autrui ne doit pas me nuire. Etre privé de liberté renforce la sécurité en général. La sécurité ne serait pas une contrainte mais une condition à la liberté. Comme on ne sait pas si autrui est bon ou mauvais, on préfère collectivement vivre en harmonie et sans danger sous la réglementation de l'Etat. Il faut donc calculer le rapport entre la liberté naturelle et la liberté social pour comprendre ce que la loi peut nous apporter de mieux en nous.

=> Valeurs de la démocratie

La démocratie a été fondée sur le pilier des intérêts fondamentaux du citoyen au détriment des libertés individuelles. Les citoyens peuvent être ainsi égaux devant la loi sous certaines conditions (ex : liberté d'expression). Le système judiciaire est basé sur des lois établies par le peuple et promulgué par ses représentants en gage de sécurité et de justice. La qualité recherchée est une construction du bien commun et du partage du pouvoir par la participation du peuple notamment par le droit de vote. La démocratie révèle être une nécessité pour la liberté collective.

=> Spinoza « L'homme raisonnable est libre dans la cité où il vit sous la loi commune »

Sans société, l'homme jouit d'une liberté sans limite mais dangereuse car si il a le droit de faire tout ce qui lui plait, alors les autres ont la même liberté et cela

dégénère. Avec la société, le citoyen conserve les libertés nécessaires pour vivre correctement et en paix mais aucun excès n'est toléré ce qui a pour conséquence de ne plus redouter autrui. Un citoyen jouit en toute sécurité de ses droits limités. On peut en plus se protéger à plusieurs que par nos propres forces.

c) L'égalité et liberté formelle

=> Les mêmes lois s'appliquent à tous

L'égalité formelle est l'égalité juridique selon lequel les mêmes lois s'appliquent à toutes les personnes. La société pense que la liberté juridique est pensée comme un bénéfice, en effet, elle donne les droits de faire tout ce qui n'est pas interdit par la loi. Évidemment la véritable liberté se concentre autour de la libération de l'interdit. Mais comme le peuple délimite en commun le contenu qui lui plait, personne ne fera de « mauvais usages » de la liberté donnée.

=> Déclaration des droits de l'homme « humains naissent libres et égaux »

L'Article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme: « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. » fait l'opposition entre la liberté collective qui permet de se protéger de l'ingérence d'autrui et la liberté individuelle qui traite de son état naturel. Les droits permettent de garantir le rayon d'autonomie qu'à l'homme sur sa société.

=> Lois = droits => Jouir de ses droits = Appliquer certaines libertés

Ainsi, les lois donnent des droits à l'homme afin qu'il puisse jouir d'une auto-gouvernance sur sa liberté. Ces droits sont définis essentiellement par l'état de nature et non d'un principe d'égoïsme.

Les droits sont liés à l'autonomie de l'individu à se contrôler vis à vis des autres de sa communauté.

L'application de ces droits par la justice diffère selon la morale et les valeurs inculquées de l'homme opposées à l'idée de l'état de nature.

III. Naît-on libre ou devenons-nous libres ?

a) Le déterminisme

=> Détermination d'une action dans l'espace

Le déterminisme est une théorie qui échappe aux lois de la nature dite métaphysique. Il nous est donc impossible de prouver que toute action est prédéterminée. On remarque bien le phénomène de cause à effets voir même de plusieurs causes pour un même effet mais rien ne montre qu'une nouvelle réaction se déclenche après une récurrence.

=> Lien déterminisme liberté

La liberté est considérée comme métaphysique à partir du moment où l'homme se confronte à l'état de nature. La liberté c'est la réaction de l'homme sur son monde physique en lien avec le déterminisme. Ainsi le déterminisme se confronte à l'ajustement et à la supériorité de la volonté humaine sur son monde. On peut dire aussi au contraire que la liberté s'oppose au déterminisme ou à la nécessité du devenir à cause de la morale humaine qui entrave cette liberté.

=> Morale humaine

Donc la morale qui désigne l'ensemble des règles de conduite ou dite d'action humaine repose sur la division des valeurs fondamentales du bien et du mal. Elle est coupable de fixer des principes d'action qu'on appelle dans la société, les droits. La morale renvoie donc à l'expression des valeurs de la société telle que la conduite collective et à la morale individuelle.

b) Libre arbitre

=> Prise de décisions : Bien et mal (action morale)

Le libre arbitre reflète le pouvoir de déterminer l'origine de ses actes. Un homme libre a le pouvoir de choisir de lui-même sans influences extérieures le dénouement de son acte. Bien que le libre arbitre nécessite d'être construit par l'individu sur des valeurs et des émotions qui va lui permettre de réagir. C'est pourquoi le fait d'agir ou de s'abstenir détermine une part de responsabilité dans le choix produit à l'égard de la liberté.

=> Ex : âne Buridan

Pour illustrer le libre arbitre, Jean Buridan, philosophe du XIV^e siècle, met en scène un âne ayant faim et soif, qui hésite entre boire ou manger, étant incapable de faire un choix, l'âne se laisse mourir de faim et de soif. Bossuet écrit que « Le libre arbitre est la puissance que nous avons de faire ou de ne pas faire quelque chose ».

=> Indépendance / autonomie

L'indépendance signifie que le sujet peut tout faire sans se soucier des autres, il ne subit aucune contrainte sociale et politique. L'autonomie est l'obéissance à sa propre loi, ainsi l'autonomie fait partie du libre arbitre puisque nous choisissons de commettre nos actes. L'autonomie est une maîtrise difficile de soi car il est difficile de s'opposer à ses désirs quand la décision rencontrée nous apporte une satisfaction égoïste.

QUESTION N°3 :

L'autorité parentale ; mythe ou réalité ?

Exercice de l'autorité parentale, c'est une réalité.

L'autorité parentale confère aux parents des droits et met à leur charge des devoirs vis-à-vis de leur enfant mineur. Ces droits et obligations se traduisent de différentes manières : veiller sur l'enfant, sa santé, son éducation, son patrimoine... Selon les cas, l'autorité parentale peut être exercée conjointement (par les 2 parents) ou par un seul parent.

Les parents ont un devoir de protection et d'entretien de leur enfant. Ils doivent veiller sur sa sécurité et contribuer à son entretien matériel et moral, c'est-à-dire le nourrir, l'héberger, prendre des décisions médicales, surveiller ses relations et ses déplacements... Chacun des parents doit contribuer à l'entretien de l'enfant en fonction de ses ressources et de celles de l'autre parent, et des besoins de l'enfant,

Les parents ont un devoir d'éducation : ils doivent veiller à son éducation intellectuelle, professionnelle, civique... Les parents qui n'assurent pas l'instruction obligatoire de leur enfant, s'exposent à des sanctions pénales. :

Les parents ont un devoir de gestion du patrimoine : ils doivent administrer les biens de l'enfant et peuvent les utiliser, mais pas les vendre.

L'exercice de l'autorité parentale dépend de la situation matrimoniale des parents et de la reconnaissance de l'enfant.

Mariage (actif)
Pacs ou union libre
Séparation
Décès-Incapacité

Mariage

Les 2 parents exercent en commun l'autorité parentale.

Actes usuels (actif)

Actes modifiant le patrimoine de l'enfant

Actes usuels

En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale, un seul parent peut notamment faire, sans qu'il y ait besoin de réclamer l'accord de l'autre parent :

- une demande de dérogation à la carte scolaire,
- une autorisation de sortie scolaire,
- une réinscription scolaire...

En cas de désaccord entre les parents sur une décision à prendre dans l'intérêt de l'enfant, l'un d'eux peut saisir le Jaf.

A noter : l'intervention chirurgicale urgente nécessite l'autorisation des 2 parents.

L'autorité parentale prend fin dans l'un des cas suivants :

- À la majorité de l'enfant
- Par émancipation de l'enfant
- Lorsque les parents se voient retirer leurs droits

A savoir : dans certains cas, l'autorité parentale peut être déléguée à un tiers.

Autres éléments

L'importance du facteur que pourrait constituer la « **démission parentale** » dans le processus de construction du parcours délinquant. Il s'appuie pour cela sur deux recherches menées pour la ville de Palissy sur les parcours des mineurs délinquants de la ville, d'une part, et sur les actions de prévention et de soutien à la parentalité à mener, d'autre part. La première recherche portait sur les dossiers judiciaires des 44 mineurs de la commune jugés en 2004. La seconde était notamment basée sur l'étude statistique du descriptif de 156 actions de soutien à la parentalité, en vue de comprendre ce qui est en jeu dans les accusations de « démission parentale ». L'article s'attache tout d'abord à déterminer le contenu donné à cette expression, et observe qu'il s'agit avant tout d'une notion construite collectivement, renvoyant à l'idée d'un mode éducatif parental « déficient ». L'étude des modes éducatifs mis en place par les parents des mineurs jugés et la mise à jour d'une diversité de variables à l'œuvre dans les parcours délinquants, permettent ensuite de

montrer que – pour la population étudiée – ces modes éducatifs ne correspondent pas aux représentations communes de la « démission parentale » et ne peuvent être considérés comme l'unique facteur du passage à l'acte délictueux. En conclusion, l'auteur propose de prendre quelque distance avec le postulat d'un lien entre « démission parentale » et délinquance des mineurs, sans pour autant minimiser la question de la responsabilité parentale, et pose l'hypothèse de la construction en cours d'une nouvelle norme pénale, incriminant les parents pour le comportement de leurs enfants.

La « démission des parents » face aux enfants, faute d'être directement mesurable, est de manière croissante invoquée comme une cause de délinquance juvénile. Mais est-il légitime d'attribuer à la famille un rôle déterminant dans les comportements déviants des enfants ? Au préalable à toute réponse, Laurent Mucchielli, chercheur au Cesdip (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales), a cherché à établir un bilan des nombreuses recherches menées autour de cette question dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique (Etat-Unis, Canada, France, Angleterre, Suisse, Belgique). Trois thèses sont fréquemment soumises à l'examen.

D'abord, l'existence d'un lien entre « décomposition » familiale (divorces, foyers monoparentaux, absence du père) et délinquance. Sur ce plan, le bilan est globalement négatif : les études ne montrent pas de lien direct, sauf en ce qui concerne la consommation de drogues. Ensuite, on s'interroge sur la reproduction par les enfants de comportements parentaux pathologiques (violences, abus sexuels, dépression, alcoolisme). Dans ce domaine, écrit L. Mucchielli, « il est avéré qu'il existe de puissants mécanismes de transmission intergénérationnelle des dysfonctionnements familiaux criminogènes », même si le déterminisme est partiel et s'observe de préférence dans des milieux défavorisés.

Enfin, dans les cas de délinquance ordinaire, c'est l'absence de contrôle parental à l'adolescence qui est incriminée : sans en être la cause, la famille serait incapable de prévenir et contenir les premières dérives des jeunes gens. Ce constat est une évidence, souligne L. Mucchielli, mais ne prend sens que si l'on tient compte des conditions dans lesquelles vivent les parents. Les études montrent que, dans la majeure partie des cas, les facteurs de pauvreté et d'environnement social sont déterminants : ce sont eux qui « ruinent la capacité de contrôle des parents ». Au bilan, la « crise de la famille » ne paraît pas être un facteur explicatif de la délinquance juvénile, la « démission des

parents » n'étant que la manifestation seconde de causes socio-économiques plus profondes qui la déterminent. Il convient donc, selon L. Mucchielli, d'orienter la recherche dans ce sens.